



COMMUNE DE BOURDEILLES

Dordogne

24310 BOURDEILLES

Tél. 05 53 03 73 13

Fax. 05 53 54 56 27

Mairie.bourdeilles@orange.fr

www.bourdeilles.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

Etaient présents : M. DUSSUTOUR N, Mme DARDAILLER A, MM. SIMON F, CHARRIER R, MOREL A, JAN C, Mme LEGER S, M. BOUFFIER B, Mme BIARD C, M. FOUCHIER A, Mme DAMIEN-GALIBERT S, MM. CHARLES D, SUDRET R

Etaient absents (Excusés) : Mme ETIEN V (Procuration à Mme BIARD C)

Etaient absents : M. REVIDAT F

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2022
- ✓ Présentation et vote des comptes de gestion 2021 (assainissement et commune)
- ✓ Présentation et vote des comptes administratifs 2021 (assainissement et commune)
- ✓ Reste à réaliser (assainissement et commune)
- ✓ Affectation des résultats (assainissement et commune)
- ✓ Création initiale de l'aire de stationnement camping-cars
- ✓ Compensation perte de revenu commercial
- ✓ Questions diverses
 - Point sur les travaux en cours (assainissement, aire d'accueil camping-cars)
 - Projets culturels 2022

Secrétaire de séance : M. CHARLES Damien

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de relevé d'ondes suite installation antenne téléphonique

Accepté à l'unanimité des présents

Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2022

Le procès-verbal est lu et accepté à l'unanimité des présents.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1 -Présentation et vote du compte de gestion 2021

Présentation et vote du compte administratif 2021

Le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion 2021 établis par Monsieur LECHEVALIER Fabrice, receveur Municipal, est conforme aux écritures de la commune.

Suite à cette présentation, le maire met au vote l'approbation du compte de gestion 2021 du service assainissement de la commune.

Sous la présidence de Monsieur Claude JAN, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES 22 572.51 €

RECETTES 51 290.48 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE 28 717.97 €

EXCEDENT REPORTE : 0 €

RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 28 717.97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 250 152.84 €

RECETTES 458 538.08 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 208 385.24 €

EXCEDENT REPORTE : 151 285.60 €

RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 359 670.84 €

<p style="text-align: center;">RESULTAT GLOBAL EXCEDENTAIRE DE CLOTURE 388 388.81 €</p>
--

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal ;

ADOpte le compte de gestion 2021 de Monsieur le receveur municipal.

CONSTATE que le compte administratif 2021 est en accord avec le compte de gestion.

APPROUVE l'excédent d'exploitation de 28 717.97 euros et l'excédent d'investissement de 388 388.81 euros.

2 – Reste à réaliser année 2021

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2021 intervenant le 31 décembre 2021, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget assainissement à reporter ressort à 612 235 €
- le montant des recettes d'investissement du budget assainissement à reporter ressort à 367 244 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal adopte les états des restes à réaliser énoncés ci-dessus.

3 – Affectation des résultats

Vu le compte administratif de l'année 2021 ;

Vu l'état des restes à réaliser ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

AFFECTE 28 717.97 euros au 1068 en section d'investissement.

DECIDE de reporter 359 670.84 euros au 001 « Excédent reporté » de la section d'investissement du budget 2022.

BUDGET PRINCIPAL

4 -Présentation et vote du compte de gestion 2021

Présentation et vote du compte administratif 2021

Le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion 2021 établis par Monsieur LECHEVALIER Fabrice, receveur Municipal, est conforme aux écritures de la commune.

Suite à cette présentation, le maire met au vote l'approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la commune.

Sous la présidence de Monsieur Claude JAN, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 551 597.12 €

RECETTES 664 777.67 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 113 180.55 €

EXCEDENT REPORTE : 39 068.16 €

RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 152 248.71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 73 282.26 €

RECETTES 215 296.96 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'ANNEE : 142 014.70 €

DEFICIT REPORTE : 54 783.19 €

RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE : 87 231.51 €

RESULTAT GLOBAL EXCEDENTAIRE DE CLOTURE

239 480.22 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal ;

ADOpte le compte de gestion 2021 de Monsieur le receveur municipal.

CONSTATE que le compte administratif 2021 est en accord avec le compte de gestion.

APPROUVE l'excédent de fonctionnement de 152 248.71 euros et le l'excédent d'investissement de 87 231.51 euros.

5 – Reste à réaliser année 2021

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2021 intervenant le 31 décembre 2021, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 127 704.71 €

- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 68 191.92 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal adopte les états des restes à réaliser énoncés ci-dessus.

6 – Affectation des résultats

Vu le compte administratif de l'année 2021 ;

Vu l'état des restes à réaliser ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents ;

DECIDE de reporter 45 000 euros au 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget 2022 et d'affecter 107 248.71 euros au 1068 en section d'investissement.

DECIDE de reporter 87 231.51 euros au 001 « solde d'exécution reporté » de la section d'investissement du budget 2022.

7 – Création initiale de l'aire de stationnement camping-cars

Monsieur le Maire propose d'acter par délibération la mise en service de l'aire de camping-cars. Après recherche l'aire de service des camping-cars a été inauguré à l'été 2010.

- Photographies
- Création de la régie pour l'encaissement des droits de place et la vente des jetons de la borne d'alimentation en eau potable

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal ;

ATTESTE que l'aire de camping-cars a été mis en service à l'été 2010

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet d'aménagement de l'aire de camping-cars : Les agents du service technique réalisent les travaux de mise en place des réseaux électriques. Des entreprises interviennent pour réaliser les tranchées, la plateforme d'accueil de la barrière.

Un permis d'aménager a été déposé (zone PPRI – ABF – Natura 2000).

Nous espérons une ouverture possible en mai.

8 – Financement travaux modernisation éclairage public 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2021-075 du 18 novembre 2021, il a été décidé de réaliser des travaux de modernisation de l'éclairage public à compter de 2022 sur une durée de 5 ans comme suit :

3.1 Estimation des travaux

Compte tenu de l'état de vétusté du parc et de la typologie des foyers et supports à remplacer, l'estimation des travaux nécessaires est la suivante :

Commune de	Nb foyers concernés	Coût unitaire estimé TTC	Estimation totale à financer TTC	Estimation totale HT	Participation SDE24 35 %	Participation commune 65%
Candélabres	2	3 000 €	6 000 €	5 000 €	1 750 €	3 250 €
Aérien (sur poteau ou façade)	61	1 900 €	115 900 €	96 583 €	33 804 €	62 779 €
Autres (encastrés, bornes, ...)	0		- €	- €	- €	- €
TOTAL	63		121 900 €	101 583 €	35 554 €	66 029 €

Le SDE 24 assurant le paiement des prestations, il prendra à sa charge la TVA, et bénéficiera du FCTVA sur le montant de l'opération. Les titres de recettes adressés à la commune seront établis en HT.

Soit 101 583 € de travaux à réaliser sur 5 ans dont la première tranche sera réalisée en 2022.

Le coût annuel estimatif des travaux est de 20 317 euros. La Participation du SDE24 est de 35 % soit 7 111 €. Le reste à charge pour la commune sera donc de 13 206 €. (Variation annuelle tolérée de 20 %)

MODERNISATION DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC

PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2022

Commune de BOURDEILLES

Armoire	Nombre de points lumineux	Coût estimatif à l'unité en € HT	Total estimatif en € HT
611 Fonseigner	13	1600	20 800,00 €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €

Total des travaux 20 800,00 €
Aléas et actualisation 5 % 1 040,00 €

TOTAL DE L'OPERATION HT 21 840,00 €

Soit un coût estimatif des travaux pour l'année 2022 de 20 800 euros.

La Participation du SDE24 est de 35 % soit 7 280 €.

La part communale s'élève à 13 520 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce programme et d'en prévoir son financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE la programmation de travaux 2022 de modernisation de l'éclairage public proposée par Le SDE24 pour un montant de 20 800 euros.

SOLLICITE auprès de l'Etat la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 25 %, soit 5 200 euros.

DECIDE de financer les 8 320 euros restant à sa charge par la contractualisation d'un prêt.

INSCRIT les sommes en dépenses et en recettes d'investissement du budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents ;

9 – Travaux en cours

a) **Aménagement des bords de Dronne**

Une déclaration préalable a été déposée pour la coupe des peupliers en fin de vie, menaçant pour les personnes et les biens.

De nouvelles espèces d'arbres adaptées au milieu seront plantées.

b) Skate Park.

Un bureau de contrôle sera nommé au printemps 2022 pour acter la conformité des bétons afin d'obtenir l'agrément pour son ouverture.

c) Accès

Afin de préserver l'environnement de la plaine de loisirs et d'orienter les utilisateurs, des barrières en bois limiteront le passage aux véhicules légers sur les parkings, et dirigeront les camping-cars vers leur lieu de stationnement.

d) Chemin rural de la piscine

La communauté de commune est intervenue pour nettoyer les espaces verts de la piscine, elle a ôté le système de chauffage obsolète. Le chemin rural débouchant sur le parking de mini prix a été nettoyé et empierré pour permettre un accès piéton sécurisé.

e) Assainissement

Semaine 10 : Travaux dans la Grand'Rue, au niveau de la place de la Halle.

Semaine 11 & 12 : Travaux dans le rétrécissement au niveau de la boulangerie. La RD 106 sera fermée à la circulation pendant toute la durée des travaux ainsi que la route de St Julien. Le vieux pont sera réouvert à la circulation pour permettre une déviation et un minimum d'accès aux services.

Semaine 13 : Travaux Faubourg Notre Dame, de la Mairie à la Maison de Retraite. Rue fermée.

Des déviations seront mises en place au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

L'information sera communiquée sur le site de la mairie et une note sera distribuée dans les écoles.

f) City Stade

Les travaux de terrassement du City stade débuteront fin mars/début avril, ils seront réalisés par l'entreprise BONNEFOND TP.

10 – Commerces

a) Boulangerie

Monsieur le Maire informe de la fermeture de la boulangerie. Un mandataire judiciaire est nommé pour la liquidation. Après contact avec le propriétaire des lieux, Monsieur le Maire a été informé de la vente du fonds de commerce avec bail comprenant magasin/fournil et maison d'habitation.

Afin de soutenir la reprise de ce commerce essentiel pour le village, l'information a été diffusée à la radio, la presse écrite, la chambre des métiers et de l'artisanat, via internet (Facebook, SOS village), le service économie du Conseil départemental, le Pays Périgord vert, la Communauté de communes Dronne et Belle.

b) Mini Prix 9

Monsieur le Maire informe des difficultés rencontrées par les gérants du Mini Prix 9. Au vu des travaux réalisés qui ont affectés leur chiffre d'affaire, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge deux mois de loyer. Afin d'étayer la subvention allouée, il est demandé la présentation des derniers bilans comptables.

Adrien FOUCHIER propose la distribution de bon d'achat à utiliser dans le commerce plutôt qu'une subvention directe. Après débat, il est fait référence aux autres commerces du village auprès desquels rien ne serait réalisé. Les bons ainsi distribués ne seraient pas forcément utilisés et donc ne seraient pas une aide assurée pour le commerce.

Le propriétaire du bien a informé la mairie de son souhait de vendre pour un montant de 90 000 euros. La commune ne pouvant pas se permettre financièrement une telle acquisition et les nombreux travaux de restauration, nous avons pris attache de PERIGORD Habitat pour une éventuelle reprise, restauration et location.

c) Multiple rural

Dans ce contexte de fragilité des commerces d'alimentation et dans le souci de faire perdurer cette activité de première nécessité, la commune a envisagé l'option de créer un multiple rural. Le seul bâtiment communal se prêtant à ce genre d'utilisation est le complexe sportif. Or, après attache auprès des services de l'Etat (DDT), il ressort que réglementairement, ce bâtiment est situé en zone inondable, il est donc impossible d'y créer un Etablissement Recevant du Public.

11 – Antenne FREE et ORANGE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la famille FOPOLLO - SUAUAU de la Peyriche, Route de St Julien, demandant qu'un relevé d'ondes soit réalisé suite à la mise en service de l'antenne FREE et de la sur-antenne ORANGE par le CRIIREM. Le devis s'élève à 1 960 euros pour l'étude d'une habitation.

Monsieur le Maire propose que l'ANFR soit contactée. Cette dernière réalise des diagnostics gratuits.

Un courrier sera fait en ce sens au demandeur.

12 – Projets culturels 2022

a) ELTONO

Du 21 au 25 mars l'artiste « ELTONO » interviendra auprès des écoles, de la population et de l'EPAC pour la réalisation d'œuvres. Dix enseignes seront ainsi créés et installés dans la Grand'Rue pendant l'été. Elles seront mises en place par le service technique à l'aide d'une nacelle. La rémunération de l'artiste est assurée par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord.

La commune prendra en charge les frais d'hébergement et de nourriture de l'artiste et l'achat de quelques fournitures de bureau.

b) FESTIVAL PARATGE

Le festival départemental Paratge aura lieu le 21 mai 2022. Organisé par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, il proposera des spectacles vivants au château, à l'église et aux Promenades.

13 – Bulletin municipal

Le prochain bulletin municipal fera état des comptes administratifs 2021 et des projets pour 2022. Il sera distribué fin avril.

14 – Collecte Ukraine

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de L'Union Départementale des Maires. Cette dernière nous sollicite pour la collecte de produits de 1^{ère} nécessité.

Il est décidé d'organiser la collecte du samedi 5 au mercredi 9 mars 2022 à la mairie. Une permanence sera tenue par les élus le samedi de 9 h à 17 h. Du lundi au mercredi les dons pourront être déposés aux heures d'ouverture de la mairie. La collecte sera acheminée au Centre de Loisirs de Brantôme par le service technique le jeudi 10 mars.

14 – Tableau des permanences électorales pour les 10 et 24 avril 2022

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 10 et 24 AVRIL 2022

Permanences du Bureau

8h00	DUSSUTOUR Nicolas	GALIBERT Sandrine	SUDRET Romain
10h00	CHARRIER Régis	JAN Claude	BIARD Céline
12h00	MOREL Alain	REVIDAT Francis	FOUCHIER Adrien
14h00	DARDAILLER Annie	CHARLES Damien	LEGER Sylvie
16h00	SIMON Fabrice	ETIEN Valérie	BOUFFIER Bastien
18h00			

Questions diverses

1- Rapporteur M. CHARLES

Il souhaite connaître le ressenti des pêcheurs sur le projet d'aménagement des bords de Dronne.

Monsieur le Maire l'informe que lors de leur rencontre ce ne sont que des points positifs qui sont ressortis.

2- Rapporteur Mme DARDAILLER

Chats

Les riverains de la Rue Porte Burée, Rue Petite et Rue de l'école se plaignent du nombre important de chats.

Suite à la campagne de stérilisation effectuée l'an passé, ces derniers ont été relâchés dans leur milieu d'origine. Ils sont nourris principalement par une habitante du secteur. La SPA fournit également de la nourriture pour leur nourrissage.

Une nouvelle convention doit intervenir avec SOS Chats Libres et la SPA pour une nouvelle campagne de stérilisation. Elle sera soumise au prochain conseil municipal.

3- Piste forestière La Goueynie

Un état des lieux est effectué en présence de l'exploitant et de la Communauté de Communes concernant l'état de cette piste.

4- Route de Saint Julien - Tranchée Antenne téléphonie mobile

Une tranchée a été réalisée par l'entreprise pour l'alimentation de l'antenne de téléphonie mobile du Montamat. La castine en place provoque un état dangereux de la chaussée et ce en plein virage. Cette route étant de compétence communautaire, il en sera fait état au service voirie de la communauté de communes pour sa mise en sécurité.

5- Eclairage Public

Lors d'un précédent Conseil, il avait été abordé l'éventuelle possibilité de revoir les horaires d'allumage de l'éclairage public : Village noir de minuit à 5 h – Tout allumé – Partiellement allumé...

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de diminuer la facture d'électricité. Pour l'instant rien n'a encore été décidé. Que ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil lorsque les travaux de modernisation seront exécutés.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30

Ont signé les membres présents :